



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0479

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise non cadastrée et d'une parcelle situées rue Monseigneur Ancel

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0479**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest

objet : **Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise non cadastrée et d'une parcelle situées rue Monseigneur Ancel**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La société civile immobilière (SCI) Partenaires de Lyon a sollicité la Métropole de Lyon (pour le compte de la société Paprec), pour le déclassement et l'acquisition d'un tènement constitué d'une emprise non cadastrée et d'une partie de la parcelle cadastrée AY 101, toutes deux faisant partie du domaine public de voirie métropolitain, situées rue Monseigneur Ancel à Saint Priest.

Ce tènement, ancien tracé du chemin de Genas, jouxte au sud le parking de la société, situé sur la parcelle cadastrée AY 72.

L'acquisition de ce tènement permettrait à la société de créer des places de stationnement supplémentaires.

II - Désignation du bien

Il s'agit d'une emprise non cadastrée d'une superficie d'environ 600 m² et d'une partie de la parcelle cadastrée AY 101 d'une superficie d'environ 500 m², situées rue Monseigneur Ancel à Saint Priest.

III - Déclassement et cession

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Enedis, Grand Lyon Réseau Exploitants, GRTGaz, Gaz réseau distribution France (GRDF), Spie Sud Est, Eau du Grand Lyon, Numéricâble, Orange et SFR. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

Les services internes sont favorables à ce déclassement. Toutefois, la remarque suivante a été émise : compte tenu de l'intérêt environnemental des emprises concernées, il conviendra que l'acquéreur recompose la séquence verte en cas de réalisation d'un stationnement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La SCI Partenaires de Lyon ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

L'acquéreur s'engage à réaliser les travaux listés ci-dessous :

- la réalisation des places de stationnement végétalisées de type evergreen pour l'extension de son parc de stationnement sur le tènement objet du déclassement,
- la construction d'un abri-vélos sécurisé et abrité sur le site,
- la plantation de l'ensemble des végétaux prévus dans le devis annexé au compromis,
- le rehaussement du grillage situé en limite séparative avec la rocade est, à une hauteur comprise entre 2 m et 2,20 m, suivant le dévers du terrain, afin de masquer les containers présents sur le site depuis la voirie.

La Métropole autorise d'ores et déjà l'acquéreur à réaliser ces travaux de plantation sur son propre site entre le compromis de vente et la vente.

Aux termes du compromis, l'emprise non cadastrée et la partie de la parcelle cadastrée AY 101 d'une superficie totale d'environ 1 100 m² seraient cédées, libres de toute location ou occupation, pour un montant hors taxe d'environ 99 000 € HT, soit 90 € HT le m², prix conforme à l'avis domanial rendu par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE). Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 7 janvier 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise non cadastrée d'environ 600 m² et d'une partie de la parcelle cadastrée AY 101 d'environ 500 m², soit une superficie totale de 1 100 m², toutes deux situées rue Monseigneur Ancel à Saint Priest.

2° - Approuve la cession par la Métropole, à titre onéreux pour un montant d'environ 99 000 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA à 20 % de 19 800 €, soit un montant TTC de 118 800 €, à la SCI Partenaires de Lyon, des emprises précitées situées rue Monseigneur Ancel à Saint Priest, dans le cadre de la création de places de stationnement végétalisées.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021 sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 118 800 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 99 000 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.